

**Déclarations de franchissements de seuils (article L.233-7 du code de commerce)**

**FINUCHEM**

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 5 septembre 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (1) (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 8 avril 2007, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société FINUCHEM, le seuil de 5% des droits de vote de la société FINUCHEM et détenir alors pour le compte desdits fonds, 366 821 actions FINUCHEM représentant autant de droits de vote, soit 5,93% du capital et 4,12% des droits de vote de cette société (2).
- 2 - Par courrier du 10 mai 2007, complété par un courrier du 5 septembre 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (1) (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5% du capital de la société FINUCHEM et détenir alors pour le compte desdits fonds, 301 531 actions FINUCHEM représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et 3,38% des droits de vote de cette société (2).

SPGP a précisé détenir au 5 septembre 2007, 259 205 actions FINUCHEM représentant autant de droits de vote, soit 4,11 % du capital et 2,87 % des droits de vote de cette société (3).

---

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet.

(2) Sur la base d'un capital composé de 6 183 689 actions représentant 8 909 594 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 6 323 221 actions représentant 9 049 221 droits de vote.